

ÉLABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE FONCIÈRE DU SENEGAL : LECONS APPRISES D'UNE EXPERIENCE D'IMPLICATION SOUTENUE ET STRUCTUREE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DANS LA REFORME FONCIERE

Plan

La difficile gestation de la réforme foncière marquée par deux décennies de tâtonnements et de changements de cap

Le lancement d'un nouveau processus de mise sur agenda de la réforme foncière à la faveur de l'alternance politique survenue en 2012

La mise en place d'un dispositif de pilotage soucieux de concilier son ancrage institutionnel à la Présidence de la République et son ouverture en direction des acteurs non gouvernementaux

L'adoption d'une approche participative basée sur un dialogue exigeant entre la CNRF et la société civile sur la démarche de conduite de la réforme et les cadrages proposés

Le processus d'approbation du document de politique foncière par les acteurs nationaux, un acquis important fondé sur des concessions consensuelles

Le devenir incertain de la réforme foncière à l'approche de nouvelles échéances électorales, en dépit de la mobilisation de la société civile

La difficile gestation de la réforme foncière marquée par deux décennies de tâtonnements et de changements de cap

- ❑ Adoption de la LDN dans un contexte historique particulier (indépendance et régime socialiste)
- ❑ Le régime de la domanialité nationale fait l'originalité du système foncier sénégalais
- ❑ Le domaine national du Sénégal est constitué de terres qui n'appartiennent ni à l'Etat, ni aux collectivités territoriales, ni aux usagers
- ❑ Il regroupait quatre catégories de terres : les zones urbaines, les zones classées, la zone des terroirs et les zones pionnières
- ❑ la LDN repose sur quatre principes directeurs, à savoir :
 - La gratuité de l'accès à la terre
 - L'impossible appropriation privée du sol
 - L'inaliénabilité, l'incessibilité et l'intransmissibilité des terres
 - La décentralisation de la gestion des terres situées dans la zone des terroirs et les zones urbaines

La difficile gestation de la réforme foncière marquée par deux décennies de tâtonnements et de changements de cap

- La LDN est porteuse de nombreuses avancées, notamment en matière d'équité dans l'accès à la terre
- Cependant, la nouvelle législation foncière s'est heurtée à des facteurs de blocage et à des résistances sociales qui ont largement freiné sa mise en œuvre
 - Le retard noté dans la mise en place des communautés rurales qui n'a été entamée qu'en 1972
 - Les difficultés rencontrées dans le processus d'élaboration et d'application des outils de gestion (registres fonciers, livres fonciers, etc.)
 - Les procédures qui encadrent l'affectation des terres
 - Les conditions d'affectation des terres qui limitent l'accès au foncier aux seuls membres de la collectivité locale sont apparues anachroniques par rapport aux évolutions des systèmes de production en milieu rural
 - Le problème critique concerne la nature juridique du titre d'occupation délivré aux paysans. Ces derniers sont détenteurs d'un droit d'usage et non d'un droit foncier réel

La difficile gestation de la réforme foncière marquée par deux décennies de tâtonnements et de changements de cap

- La nécessité d'une réforme foncière a été reconnue par l'ensemble des catégories d'acteurs
- Depuis une vingtaine d'années, les pouvoirs publics ont tenté de réformer la législation foncière, sans y parvenir réellement :
 - En 1996, le Plan d'Action Foncier (PAF) a proposé sur la base d'études et de diagnostics fonciers trois scénarios de réforme ;
 - A partir de 2002, le Gouvernement a engagé le processus d'élaboration d'une Loi d'Orientation Agricole (LOA) dont l'avant-projet comportait un chapitre portant sur le régime foncier.
 - Suite au rejet de la LOA, une Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) a été élaborée de façon concertée et promulguée en 2004
 - En 2012, la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF) a été mise en place avec pour instruction d'inscrire son action dans le cadre de référence que constitue la LOASP

La difficile gestation de la réforme foncière marquée par deux décennies de tâtonnements et de changements de cap

- LDN constitue un texte législatif innovant et porteur d'une préoccupation d'équité foncière dont l'application a été entravée par les résistances sociales. Or, dans le même temps, le monde rural a connu des évolutions importantes (développement de l'agriculture d'entreprise et du marché foncier)
- Plusieurs facteurs de blocage ont empêché l'aboutissement des tentatives antérieures de réforme :
 - La valeur juridique des droits fonciers :
 - ✓ Maintien du système d'attestation d'affectation d'un terrain à usage agricole qui confère un droit d'usage non cessible ni transmissible ;
 - ✓ Instauration d'un système de droits fonciers réels qui permettent la cessibilité des terres, la transmission successorale et la garantie hypothécaire ;
 - Le développement d'un marché foncier (régulation communautaire des terres ou régulation foncière par le marché) vs la sécurisation du patrimoine foncier
 - Le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales (compétence centrale en matière de gestion foncière vs compétence des collectivités locales pour gérer les terres qui relèvent du domaine national)

Le lancement d'un nouveau processus de mise sur agenda de la réforme foncière à la faveur de l'alternance politique survenue en 2012

- Les élections présidentielles de 2012 se sont déroulées dans un contexte caractérisé par une dualisation de l'agriculture
- Cette évolution a mis à l'ordre du jour des débats l'opposition, de plus en plus affirmée, entre deux conceptions différentes en matière de développement de l'agriculture :
 - D'un côté, la conception des pouvoirs publics (soutien à l'investissement privé et facilitation de l'accès à la terres aux promoteurs privés)
 - De l'autre, la vision de l'avenir économique du monde rural articulée autour de la transformation de l'agriculture paysanne familiale qui est promue par les organisations de la société civile
- En ce qui concerne les implications de chaque mode de production des dissensions sont apparues entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics sous le régime du Président Abdou Diouf (1981-2000). « *Elles se sont cristallisées sous la présidence d'Abdoulaye Wade (2000-2012).*

Le lancement d'un nouveau processus de mise sur agenda de la réforme foncière à la faveur de l'alternance politique survenue en 2012

- ❑ La problématique de l'amélioration de la gouvernance foncière a occupé une place importante dans la campagne pour les élections présidentielles de 2012
- ❑ Selon les chiffres compilés par plusieurs organisations de la société civile, près de 800 000 ha ont fait l'objet de transactions foncières au cours de la décennie 2000/2012
- ❑ Les contestations suscitées par le transfert de terres des paysans vers des investisseurs privés ont été vives
- ❑ La société civile qui s'est structurée de façon plus efficace, grâce au regroupement de plusieurs de ses composantes dans un collectif dénommé Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS) a apporté un soutien multiforme aux paysans engagés dans le combat pour la préservation de leurs droits fonciers

Le lancement d'un nouveau processus de mise sur agenda de la réforme foncière à la faveur de l'alternance politique survenue en 2012

- Créé en 2010, le CRAFS développe de multiples actions (études, mises en débat, plaidoyer, etc.). Actions d'information, de plaidoyer, de mobilisation sociale et interpellation publique des candidats à l'élection présidentielle sur leurs propositions en matière de réforme foncière

- Pour toutes ces raisons, la mise sur agenda de la réforme foncière était devenue une exigence incontournable au lendemain de l'élection présidentielle de 2012.

La mise en place d'un dispositif de pilotage soucieux de concilier son ancrage institutionnel à la Présidence de la République et son ouverture en direction des acteurs non gouvernementaux

- Créeé en 2012, la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF) a été chargée de conduire à terme le processus de réforme foncière, en focalisant ses propositions sur le domaine national.
- Missions :
 - Conduire toutes les études et recherches relatives à l'occupation du domaine de l'Etat et du domaine national
 - Analyser les textes législatifs et règlementaires en vigueur et faire des propositions de modification
 - Identifier les contraintes et mettre en place un cadre juridique et institutionnel attractif, offrant des garanties aux investisseurs et assurant la sécurité et la paix sociale, en vue d'une gestion rationnelle du domaine de l'Etat et du domaine national
 - Proposer des solutions durables aux conflits sociaux résultant de la gestion du foncier
 - Proposer des mesures de mise en œuvre pour l'application des lois n° 2011-06 du 30 mars 2011 portant transformation des permis d'occuper et titres assimilés en titres fonciers et 2011-07 du 30 mars 2011 portant régime de la propriété foncière

La mise en place d'un dispositif de pilotage soucieux de concilier son ancrage institutionnel à la Présidence de la République et son ouverture en direction des acteurs non gouvernementaux

- Bien qu'elle soit directement placée sous la tutelle de la Présidence de la République, la CNRF n'a pas reçu d'instructions en ce qui concerne les axes stratégiques de la réforme foncière, en dehors de la nécessité de se référer à la LOASP
- Tous les groupes d'acteurs du système foncier ont été représentés au sein de la Plénière de la CNRF, organe stratégique de pilotage de la Commission
- L'exécution opérationnelle des activités liées à la réforme foncière a été assurée par un comité technique regroupant une dizaine d'experts provenant d'horizons disciplinaires différents
- Le processus a pu être conduit librement et en couvrant tout le pays parce qu'il a été financé pour l'essentiel par l'Etat. Il convient de signaler les appuis donnés à la CNRF par l'AFD et l'US AID (financement des concertations décentralisées dans leurs zones d'intervention) qui n'ont été assortis d'aucune conditionnalité, en termes de démarche ou d'option de réforme

L'adoption d'une approche participative basée sur un dialogue exigeant entre la CNRF et la société civile sur la démarche de conduite de la réforme et les cadrages proposés

- La CNRF a adopté une démarche participative et inclusive (sensibilité et complexité de la question foncière, multiplicité et importance des enjeux fonciers dans le contexte actuel)
- La méthodologie de conduite de la réforme foncière a reposé sur une démarche participative (appropriation du débat par l'ensemble des acteurs du territoire, afin que ces derniers puissent exprimer leurs points de vue sur les questions de fonds qui concernent :
 - (i) les enjeux et les finalités de la réforme foncière
 - (ii) les orientations stratégiques à retenir dans le cadre de l'élaboration du document de politique foncière

L'adoption d'une approche participative basée sur un dialogue exigeant entre la CNRF et la société civile sur la démarche de conduite de la réforme et les cadrages proposés

❖ ***Etablissement d'un dialogue de qualité entre les acteurs du système foncier pour promouvoir un processus soutenu de construction de consensus***

- ❑ Lors de la phase de démarrage du processus, la CNRF a élaboré un document d'orientation stratégique et une feuille de route pour la conduite de l'exercice (atelier national de partage)
- ❑ Tenue dans les 14 régions du pays de « *Conseils Régionaux de Développement* » (CRD), en vue de diffuser l'information et de mobiliser les acteurs à tous les échelons
- ❑ Tenue de concertations décentralisées à deux échelles (niveau intercommunal et niveau départemental), entre le 15 mai et le 18 juin 2015

L'adoption d'une approche participative basée sur un dialogue exigeant entre la CNRF et la société civile sur la démarche de conduite de la réforme et les cadrages proposés

- ❑ Au niveau intercommunal, les ateliers ont regroupé les mandataires de toutes les communes du pays dans des espaces de dialogue dédiés exclusivement aux acteurs à la base
- ❑ Ateliers départementaux élargis aux autres groupes d'acteurs
- ❑ Synthèse des résultats à l'échelle des six zones agroécologiques du pays
- ❑ Exploitation des matériaux issus de différentes sources (concertations décentralisées, études thématiques complémentaires et notes de contributions reçus) pour rédiger un document de politique foncière.

L'adoption d'une approche participative basée sur un dialogue exigeant entre la CNRF et la société civile sur la démarche de conduite de la réforme et les cadrages proposés

- ❑ Conformément aux prescriptions de la LOASP, la réforme foncière doit être adossée à une politique foncière.
- ❑ Consensus sur la conception de la politique foncière
- ❑ Partage de la version préliminaire du canevas du document de politique foncière avec un comité ad hoc d'experts et de responsables en charge des questions foncières
- ❑ Partage de la version consolidée du canevas avec les principales catégories d'acteurs, avant d'être examinée et validée par la Plénière de la CNRF

L'adoption d'une approche participative basée sur un dialogue exigeant entre la CNRF et la société civile sur la démarche de conduite de la réforme et les cadrages proposés

- ❑ Rédaction du document de politique foncière par les membres du comité technique de la CNRF, avec l'appui d'experts ayant une compétence reconnue dans certains domaines spécifiques
- ❑ Revue par les pairs de cette version préliminaire au cours d'une rencontre qui a regroupé une vingtaine de participants (avril 2016)
- ❑ Echanges avec les différents groupes d'acteurs pris séparément sur le document
- ❑ Examen et validation du texte par la Plénière de la CNRF en août 2016
- ❑ Tenue d'un atelier national de restitution/validation en octobre 2016
- ❑ Organisation de la cérémonie de remise officielle du document de politique foncière au Président de la République en avril 2017

L'adoption d'une approche participative basée sur un dialogue exigeant entre la CNRF et la société civile sur la démarche de conduite de la réforme et les cadrages proposés

❖ ***Mobilisation des OSC pour faire valoir leurs propositions harmonisées de réforme foncière***

- ❑ Tonalité originale : production par les OSC de propositions harmonisées de réforme foncière qui ont fait l'objet d'un portage politique collectif par le CRAFS
- ❑ Mise en commun et synthèse des contributions formulées par les membres du CRAFS (*« Document de synthèse des propositions de la société civile sénégalaise sur la réforme foncière »*)
- ❑ Résultat important obtenu à travers la prise en compte certaines des préoccupations importantes des OSC relatives aux modalités d'attribution de droits réels aux exploitations familiales
- ❑ Limités du dispositif de concertation liées à des difficultés méthodologiques
- ❑ Limités liées également à l'absence de représentants de la société civile au sein du comité technique de la CNRF

L'adoption d'une approche participative basée sur un dialogue exigeant entre la CNRF et la société civile sur la démarche de conduite de la réforme et les cadrages proposés

❖ *Dialogue soutenu avec les PTF qui sont restés dans une posture d'accompagnement du processus*

- Echanges réguliers entre la CNRF et les PTF à toutes les étapes du processus (au même titre que les autres groupes d'acteurs)
- Adoption par les PTF d'une posture d'accompagnement du processus en partant de l'idée que la responsabilité de la conduite du processus de réforme foncière incombe aux acteurs nationaux et que les partenaires de coopération ne doivent pas chercher à l'influencer dans un sens ou un autre
- Une seule exception en ce qui concerne cette ligne de conduite : l'attitude de la Banque Mondiale qui a cherché à obtenir des changements législatifs, avant l'adoption du DPF dans le but de favoriser la mise en œuvre de l'un de ses projets phares (PDIDAS)
- Consensus des autres bailleurs de fonds pour récuser cette démarche de la Banque Mondiale et rester sur leur posture d'accompagnement

Le processus d'approbation du document de politique foncière par les acteurs nationaux, un acquis important fondé sur des concessions consensuelles

- ❑ Affinement progressif des consensus qui ont été construits dans le cadre du dialogue et ajustements apportés à différents niveaux qui concernent notamment :
 - la méthodologie de conduite du processus de réforme foncière
 - l'envergure et le focus de la réforme foncière
 - les options en matière de reconnaissance de droits fonciers réels
- ❑ Lors de l'atelier d'échanges sur le document d'orientation stratégique (insistance des OSC sur la nécessité d'organiser des concertations au niveau infra-départemental=
- ❑ Insistance des acteurs non gouvernementaux sur la nécessité de prendre en compte dans la réforme foncière les terres relevant du domaine privé de l'Etat (formulation de propositions dans le DPF)

Le processus d'approbation du document de politique foncière par les acteurs nationaux, un acquis important fondé sur des concessions consensuelles

- Abandon de l'option initiale de la CNRF (immatriculation généralisée des terres relevant du domaine national et instauration du bail comme unique d'accès au foncier)

- Discussions au cours des ateliers décentralisées et convergence des points de vue exprimés (mode d'attribution de droits réels perçu comme étant préférable aux autres)

Le processus d'approbation du document de politique foncière par les acteurs nationaux, un acquis important fondé sur des concessions consensuelles

axes et hypothèses préliminaires de réforme

But



Reconnaitre des droits fonciers réels, transmissibles et cessibles.

Démarche

➤ Pour atteindre ce but en ce qui concerne les terres du domaine national situées dans la zone des terroirs et la zone urbaine, il faut passer par deux étapes :

- Etape 1 : immatriculation des terres du domaine national ;
- Etape 2 : affectation des terres aux usagers.

Etape 1 : pour procéder à l'immatriculation des terres, il y a deux possibilités :

- immatriculation des terres au nom de l'Etat ;
- ou
- immatriculation des terres au nom des collectivités locales.

Le processus d'approbation du document de politique foncière par les acteurs nationaux, un acquis important fondé sur des concessions consensuelles

☞ Immatriculation au nom de l'Etat

- Après l'immatriculation en son nom, l'Etat devra transférer aux collectivités locales les terres qui relevaient de leur gestion.

Deux possibilités existent :

- soit l'Etat transfère en pleine propriété aux collectivités locales (cas de figure prévu par la législation actuelle) ;
- soit il leur accorde un bail emphytéotique.

☞ Immatriculation au nom des collectivités locales

- Pour être effective, cette possibilité qui n'existe pas actuellement devra être prévue dans les textes.

Deux implications en découlent :

- l'Etat perdra, sur le plan juridique, le contrôle des terres concernées ;
- les collectivités locales qui auront ce contrôle, pourront consentir directement des baux emphytéotiques aux usagers.

Le processus d'approbation du document de politique foncière par les acteurs nationaux, un acquis important fondé sur des concessions consensuelles

Etape 2 : l'affectation des terres aux usagers

Les possibilités varient suivant la solution retenue pour l'immatriculation à l'étape 1 :

- si les terres sont immatriculées au nom de l'Etat et que l'Etat les transfère en pleine propriété aux collectivités locales, ces dernières pourront consentir des baux emphytéotiques aux usagers.
==> Implications : l'Etat perd le contrôle sur les terres transférées en pleine propriété ;
- si les terres sont immatriculées au nom de l'Etat et que l'Etat consent des baux emphytéotiques aux collectivités locales, ces dernières pourront à leur tour consentir des sous baux aux usagers.
==> Implications : (i) l'Etat garde le contrôle sur les terres ; et (ii) des modifications doivent être apportées dans la législation pour rendre possibles les sous baux et leur concession par les collectivités locales ;
- si les terres sont immatriculées directement au nom des collectivités locales, ces dernières pourront consentir directement des baux emphytéotiques aux usagers.=> Sur le plan juridique, l'Etat perd au profit des collectivités locales, le contrôle sur les terres.

Le processus d'approbation du document de politique foncière par les acteurs nationaux, un acquis important fondé sur des concessions consensuelles

- Reconnaissance par le CRAFS de l'intérêt présenté par l'immatriculation des terres du domaine national, en vue de les céder aux usagers à travers des baux
- Mais insistence du CRAFS sur les risques d'aggravation de l'insécurité foncière qui sont inhérents à une telle option
- Un des risques récurrents lié au bail est le développement d'un marché du "sous-bail"
- Poursuite de la réflexion concertée et abandon de l'option de l'immatriculation généralisée des terres du domaine national (CRAFS : biais légaliste)
- Consensus sur l'idée d'une sécurisation foncière articulée autour d'un système de graduation des droits;
- Affirmation du principe de la reconnaissance des différents types de droit existants dans une chaîne de formalisation comportant une graduation de droits fonciers pouvant être de nature juridique différente
- Etablissement de passerelles permettant de passer d'un type de titre à un autre.

Le devenir incertain de la réforme foncière à l'approche de nouvelles échéances électorales, en dépit de la mobilisation de la société civile

- ❑ Fixation dans le DPF du cap pour un accès sécurisé et équitable au foncier et aux ressources naturelles des citoyens résidant en milieu urbain et de ceux vivant en milieu rural (exploitations familiales et investisseurs privés)
- ❑ Lien étroit entre la vision de la politique foncière et les orientations de la politique de développement économique et social
- ❑ En partant de ces orientations qui constituent son soubassement, la vision de la politique foncière se traduit sous la forme suivante : « *l'accès équitable et l'utilisation des ressources foncières sont promus pour tous les usages autorisés par les lois et règlements, dans un environnement de bonne gouvernance pour l'atteinte des objectifs de développement durable aux plans social, économique et environnemental* »
- ❑ Vision déclinée pour le milieu urbain et pour le milieu rural

Le devenir incertain de la réforme foncière à l'approche de nouvelles échéances électorales, en dépit de la mobilisation de la société civile

- OS pour le milieu urbain : « *assurer un accès équitable et sécurisé à la terre pour toutes les catégories de population, ainsi qu'un développement urbain harmonieux par la mise à disposition de logements convenables ainsi que d'infrastructures et d'équipements socio-économiques adéquats* »

- OS pour le milieu rural « *répondre au besoin de sécurisation des droits fonciers des exploitations familiales, des investisseurs privés et des autres utilisateurs des ressources naturelles (éleveurs, pêcheurs, exploitants forestiers et promoteurs d'activités non agricoles en milieu rural), tout en veillant à articuler de façon cohérente la gestion foncière, avec l'aménagement du territoire et le renforcement de la décentralisation* »

Le devenir incertain de la réforme foncière à l'approche de nouvelles échéances électorales, en dépit de la mobilisation de la société civile

□ En milieu urbain, structuration de la politique foncière autour des quatre orientations stratégiques :

- Assurer l'accès à la terre et la sécurité juridique des droits exercés sur le sol
- Etablir des mécanismes de reconnaissance et d'enregistrement des droits adaptés aux situations foncières locales
- Planifier la gestion de l'espace urbain en l'articulant à la dynamique de l'aménagement du territoire
- Renforcer la décentralisation de la gestion foncière et favoriser la transparence des décisions et la redevabilité des institutions

□ En milieu rural, articulation de la politique foncière autour de quatre orientations stratégiques principales :

- Attribuer des droits fonciers réels aux exploitations familiales, aux entrepreneurs agricoles et aux autres utilisateurs des ressources naturelles
- Sécuriser les espaces ruraux faisant l'objet d'une gestion communautaire, en particulier les pâturages, les forêts et espaces halieutiques
- Planifier la gestion de l'espace rural en l'articulant à la dynamique de l'aménagement du territoire et à celle de l'extension progressive des outils d'accompagnement (POAS, SIF, etc.)
- Améliorer la transparence des décisions et la redevabilité des institutions de gestion foncière.

Le devenir incertain de la réforme foncière à l'approche de nouvelles échéances électorales, en dépit de la mobilisation de la société civile

- ❑ Insistance de la CNRF a insisté sur la nécessité de continuer réfléchir sur la meilleure façon de garantir une large information des citoyens sur le contenu du DPF, à travers sa socialisation.
- ❑ Proposition d'une démarche progressive de mise en œuvre des orientations stratégiques de la politique foncière (expériences pilotes dans un échantillon de communes), avec des avantages repérables à plusieurs niveaux :
 - Identification des écueils éventuels
 - Evaluation de l'impact des innovations institutionnelles et législatives
 - Maitrise des préalables requis pour une amélioration significative de la gouvernance foncière

Le devenir incertain de la réforme foncière à l'approche de nouvelles échéances électorales, en dépit de la mobilisation de la société civile

- ❑ Non prise en compte des propositions formulées par la CNRF et dissolution de Commission (mai 2017)
- ❑ Selon les informations publiées dans la presse, rejet par le PR des conclusions du document de politique foncière (immatriculation des terres du domaine national aux nom des collectivités locales)
- ❑ Cette option incriminée ne figure pas dans le DPF
- ❑ Mobilisation des OSC contre le coup d'arrêt donné au processus de réforme foncière (exigence de la traduction des conclusions et recommandations du DPF en actes législatifs et réglementaires)
- ❑ Engagement des OSC à poursuivre le combat en faveur de l'achèvement du processus de réforme foncière
- ❑ Tâche rendue difficile dans le contexte actuel où l'agenda politique est dominé par la question centrale des élections présidentielles prévues en 2019

Quelques enseignements concernant les facteurs favorables et les freins au processus de réforme foncière

- ❑ Description de la trajectoire de la réforme foncière au Sénégal ne pourra refléter que partiellement la richesse des enseignements que l'on peut tirer
- ❑ Enseignements mettent l'accent sur trois aspects principaux : (i) la qualité de l'implication de la société civile dans le débat sur la question foncière ; (ii) la nécessité d'articuler la réforme du foncier rural à une véritable politique de développement agricole et rural ; et (iii) les aléas découlant de l'agenda du régime au pouvoir
- ❑ Modalités d'implication des OSC dans la réforme et leçons à apprendre sur la manière de construire des stratégies d'alliance basées sur l'harmonisation des positions et propositions portées par les différentes organisations
- ❑ Importance de la réflexion sur les mécanismes d'articulation entre la réforme du foncier rural et la politique de développement agricole pour éviter de mettre « *la charrue avant les bœufs* »

Quelques enseignements concernant les facteurs favorables et les freins au processus de réforme foncière

- ❑ Elaboration d'un DPF dont les orientations stratégiques correspondent aux enjeux prioritaires partagés par la majorité des acteurs
- ❑ Existence d'un immense chemin à parcourir pour décliner ces orientations dans une nouvelle législation foncière, compte tenu de :
 - La pression exercée par la Banque Mondiale pour utiliser les résultats de l'expérience menée par le PDIDAS comme base pour l'élaboration de la nouvelle législation foncière
 - La focalisation de l'attention des autorités politiques sur les élections présidentielles de 2019, avec pour conséquence un faible intérêt accordé au processus d'élaboration d'une nouvelle législation foncière

Quelques enseignements concernant les facteurs favorables et les freins au processus de réforme foncière

- Avantages importants liés à la conduite du processus par une structure nationale :
 - Cela évite que le processus soit réalisé par un bureau d'études ou des projets avec tous les risques inhérents à ces options (introduction de biais dans les approches, imposition de conditionnalités, obligation de respecter des échéances différentes, couverture de parties différentes du pays, avec des distorsions dans les résultats au niveau national).
- Avantages liés au financement du processus par l'Etat :
 - Cela renforce la maîtrise exercée sur le processus dans les deux de figure : financement prélevé sur le budget national ou mobilisé par l'Etat auprès d'un ou de plusieurs PTF (cela ne pose pas de problèmes; dès lors que ces PTF ne cherchent pas à orienter ou infléchir le processus ou à prédéfinir ses résultats).

MERCI